**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | CLIMA A2 |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail : Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | Vicky Pollard [Vicky.pollard@ec.europa.eu](mailto:Vicky.pollard@ec.europa.eu)  +32.2.29. 99758  1  **4ème trimestre 2023 1**  **2 an(s)1**  x **Bruxelles**  **Luxembourg**  A**utre: ……………..** |
| * **Avec indemnités** x **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:**   x **aux organisations intergouvernementales suivantes:** IEA, OECD, Worldbank, IRENA, IAEA, IIASA, FAO | |

1. **Nature des fonctions**

L'unité A2 - Prospective, analyse économique et modélisation - est responsable de l'analyse économique et de la prospective en ce qui concerne les politiques climatiques. Elle développe et contribue à des options stratégiques pour l'action climatique internationale et nationale de l'UE, sur la base d'analyses techniques approfondies.

Nous sommes une équipe très motivée de 18 collègues, incluant des économistes, des personnes ayant une formation en sciences naturelles, ainsi que des ingénieurs. Les questions climatiques sur lesquelles nous travaillons sont maintenant de première importance au niveau politique.

L'unité coordonne aussi la mise en œuvre des systèmes de surveillance, vérification et déclaration des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE et dans le monde, ainsi que les relations avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), Eurostat et la Communauté de Connaissance sur l'Environnement (EKC).

L'équipe est étroitement impliquée dans le développement des politiques du Pacte Vert pour l'Europe et de la loi européenne sur le climat. L'Unité participe aussi aux négociations internationales sur le changement climatique, notamment en évaluant les progrès mondiaux pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris et de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Enfin, l'unité est le point de contact de la DG CLIMA pour les travaux de prospective stratégique de la Commission et pour le suivi des travaux scientifiques sur le changement climatique.

1 Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

Nous proposons un poste pour un Expert National Détaché très motivé au sein de notre équipe. Le poste offrira une expérience stimulante dans l'un des principaux domaines politiques de la DG CLIMA.

Le nouveau collègue travaillera sur l'un ou plusieurs des sujets suivants:

* Travail sur la surveillance et la déclaration des émissions des gaz à effet de serre de l'UE ainsi que sur les questions de transparence associées
* Analyse et Évaluation des politiques climatiques et des politiques associées
* Contribution au suivi et à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des Plans Nationaux intégrés Energie-Climat (PNEC) et des autres processus en lien avec la gouvernance de l'union en matière d'énergie et de politiques climatiques
* Élaboration d'indicateurs d’avancement des politiques pertinentes pour l'action climatique, en travaillant sur divers cadres de suivi avec d’autres Directions Générales.
* Coopération avec l'Agence Européenne pour l'Environnement pour le suivi des progrès en matière de politiques climatiques, travail avec ESTAT sur les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre et les Objectifs de Développement Durable
* Contribution aux activités de Prospective Stratégique de la Commission

•Contribution aux analyses économiques de la DG CLIMA

1. **Qualifications requises**

# Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

* + Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
  + Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
  + Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

# Critères de sélection

Diplôme

* + - diplôme universitaire ou
    - formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent dans le(s) domaine(s) : économie, ingénieurie ou domaine proche

Expérience professionnelle

De préférence au moins 3 ans dans un domaine lié aux questions climatiques, y compris la gestion de données ou la modélisation. Connaissance de la politique climatique de l'UE ainsi que des politiques sectorielles correspondantes pour un ou plusieurs secteurs

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable car la principale langue de travail sur ce poste. La capacité de travailler dans d'autres langues officielles de l'UE serait un atout.

1. **Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

1. **Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

# Informations de contact

* **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu.](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu)

# Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) [OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

# Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.